

# **La filière arts visuels Hauts-de-France lance un appel d'offres pour la réalisation d'un état des lieux du secteur des arts plastiques.**

**≤ 40.000 € TTC**

Depuis plus de deux ans maintenant, l'ensemble des acteurs socio-économiques, artistes, professionnels des différentes organisations liés aux arts visuels sur le territoire des Hauts-de-France, a enclenché une démarche de réflexion en vue de sa structuration en filière. En avril 2017, un Comité technique représentatif de l'ensemble des parties prenantes de la filière s'est constitué. Il s'est donné pour mission la structuration de la filière par la mise en place d'une réflexion globale sur les moyens, les pratiques et les valeurs qui animent celle-ci. Initiée par les professionnels des arts plastiques, cette filière arts visuels concerne aussi, en plus des arts plastiques, le design, la mode et les métiers d'art. Pour accompagner sa structuration et son développement, les acteurs de la filière ont souhaité mettre en oeuvre une démarche d'état des lieux. Considérant que le sous-secteur des arts plastiques était le moins connu dans ses spécificités et ses potentialités, la filière en voie de structuration engage, dans un premier temps, une démarche d'état des lieux centrée sur les arts plastiques.

La démarche engagée par la filière devrait comprendre trois phases :

Phase 1 : État des lieux des arts plastiques

Phase 2 : Diagnostic et préconisations

Phase 3 : Mise en place d'une observation pérenne du secteur

**L'appel d'offres concerne la phase 1 de la démarche. La maîtrise d'ouvrage est assurée par 50° nord Réseau transfrontalier d'art contemporain.**

**L'appel d'offres peut être décomposé en deux lots, selon le détail suivant :**

**lot 1 : état des lieux quantitatif**

**lot 2 : analyse qualitative**

**Les candidats peuvent répondre à l'appel d'offres pour l'un des lots ou pour les deux à la fois.**

**Un travail de mise en commun est à prévoir dans le cadre de la rédaction du rapport final et à intégrer dans la proposition.**

**Lancement de l'appel d'offres**

5 mars 2019

**Date limite de soumission**

21 mars 2019

**Fin estimée des travaux**

30 novembre 2019

(échéancier complet en 3 .5)

# **1. INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES**

## **1.1. Délai de présentation des offres et modalités de réception des offres**

Les propositions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées par courriel avant 20h, le 21 mars 2019 à l'attention de Lucie Orbie, secrétaire générale de 50° nord à l'adresse suivante : lucie.orbie@50degresnord.net. Veuillez noter que les offres de service doivent être transmises dans un fichier bien identifié, en format PDF de préférence. 50° nord s'engage à transmettre par courriel aux soumissionnaires une confirmation de la réception de leur offre.

## **1.2. Représentation de l'association dans le cadre de l'appel d'offres**

Afin d'assurer une uniformité d'interprétation de cet appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, le comité technique de la filière arts visuels Hauts-de-France désigne la seule personne suivante pour la représenter : Lucie Orbie, secrétaire générale de 50° nord.

Les demandes d'information devront être adressées par courriel et une réponse sera envoyée à tous les soumissionnaires. Le cas échéant, les informations complémentaires transmises aux soumissionnaires seront considérées comme faisant partie de l'appel d'offres.

# **2. CONTEXTE DES TRAVAUX**

La filière arts visuels Hauts-de-France désire effectuer la phase 1, à savoir un état des lieux des arts plastiques en région Hauts-de-France.

Dans ce contexte, la filière arts visuels Hauts-de-France fait appel à 50° nord pour le portage et sollicite la collaboration d'un prestataire pour concevoir l'état des lieux. Celui-ci devra refléter la vision du projet énoncée au départ et respecter les objectifs fixés par le groupe thématique diagnostic et validés par le comité technique de la filière arts visuels Hauts-de-France.

# **3. MANDAT ET ÉCHÉANCIER**

## **3.1. Objectifs du mandat**

Sous la supervision du groupe thématique diagnostic, le prestataire sélectionné aura le mandat de réaliser l'état des lieux en conformité avec le présent document et en respectant l'échéancier entendu. La personne choisie devra notamment :

- Élaborer et mettre en place des questionnaires,
- Concevoir et mettre en place les outils de la collecte,
- Traiter et croiser des données,
- Analyser les réponses et repérer les questions pour la poursuite qualitative de l'état des lieux,
- Mettre en place des entretiens individuels,
- Recueillir d'autres contributions qui permettront d'assurer et enrichir l'état des lieux,
- Rédiger un rapport et une synthèse, en incluant la présentation de la méthodologie de travail et en proposant des indicateurs d'évaluation clés liés aux problématiques des arts plastiques en Hauts-de-France,
- Participer à la présentation des résultats.

Afin de s'acquitter des tâches précédentes et sans se restreindre à cette liste, le prestataire retenu devra participer aux tâches suivantes :

- Rencontre initiale de planification;
- Rencontres d'étapes et de suivis du projet avec 50° nord et le groupe thématique diagnostic ;
- Ajustements demandés en cours de production;
- Préparation avec 50° nord des présentations des différentes étapes de l'état des lieux et des temps de restitution.

Le contenu de l'offre est détaillé en annexe.

## **3.2. Qualités recherchées**

Le diagnostic occupe une place prédominante dans la stratégie de reconnaissance, de rayonnement et de professionnalisation des acteurs de la filière arts visuels Hauts-de-France.

Ainsi, le prestataire retenu devra :

- avoir une connaissance d'une démarche de filière ;
- être sensibilisé aux problématiques du secteur des arts plastiques ;
- être expérimenté dans la collecte, l'élaboration et l'analyse de données.

### 3.3. Partage des responsabilités

Livrables	Responsable
Évaluation des propositions et présentation des candidatures au comité technique pour sélection finale	Groupe diagnostic filière arts visuels
Rencontre et élaboration du plan de travail et de l'échéancier de travail avec le prestataire retenu	Groupe diagnostic filière arts visuels
Pilotage de l'état des lieux du secteur des arts plastiques	50° nord
Présentation de chaque étape et phase de l'état des lieux au groupe diagnostic de la filière arts visuels pour validation	Prestataire(s) lots 1 et 2 et 50° nord
Intervention lors d'une rencontre arts visuels Hauts-de-France en mai 2019 portée par le comité technique de la filière	Prestataire(s) lots 1 et 2 et groupe thématique diagnostic
Contributions partagées complémentaires au livrable	Groupe diagnostic filière arts visuels
Élaboration de tous les outils de collecte	Prestataire(s) lots 1 et 2
Élaboration des critères d'analyse	Prestataire(s) lots 1 et 2
Achat de données	50° nord
Collecte de l'information sur le recensement des actifs et activités des arts plastiques	Prestataire lot 1
Enquête quantitative auprès des actifs et activités des arts plastiques	Prestataire lot 1
Enquête qualitative auprès des actifs et activités des arts plastiques	Prestataire lot 2
Rapport d'étape au comité technique de la filière arts visuels et à l'occasion de la concertation sectorielle	Prestataire(s) lots 1 et 2
Transmission à 50° nord, traitement et analyse des données brutes	Prestataire(s) lots 1 et 2
Réunion d'harmonisation de la forme graphique de l'état des lieux selon la charte graphique de la filière arts visuels Hauts-de-France	Prestataire(s) lots 1 et 2, graphiste, Groupe diagnostic filière arts visuels et 50° nord
Rédaction du rapport d'analyse de l'état des lieux accompagné d'une synthèse et mise en forme des résultats	Prestataire(s) lots 1 et 2
Finalisation de la mise en page selon la charte graphique de la filière arts visuels Hauts-de-France et impression du rapport d'analyse et synthèse	50° nord et graphiste
Charte graphique de la filière arts visuels	50° nord
Restitution du rapport d'analyse en comité technique filière arts visuels et lors de 2 restitutions publiques	Prestataire(s) lots 1 et 2, 50° nord et groupe diagnostic filière arts visuels

Organisation des 2 restitutions publiques de l'état des lieux des arts plastiques en région Hauts-de-France	50° nord
Communication et dissémination du rapport d'analyse	50° nord

### 3.4. Échéancier

Du 5 au 21 mars 2019	Lancement de l'appel d'offres et réception des offres
Entre le 22 mars et 3 avril 2019	Évaluation des propositions, audition (le 1er avril 2019) et sélection de la proposition retenue.
Du 3 au 24 avril 2019	Rencontre et élaboration du plan de travail et de l'échéancier de travail avec le/les prestataire/s retenu/s Élaboration des outils de collecte
Du 24 au 30 avril 2019	Préparation de la rencontre arts visuels Hauts-de-France du 2 mai 2019
Le 2 mai 2019	Rencontre arts visuels Hauts-de-France
Du 2 mai au 15 juillet 2019	Collecte de l'information
Du 15 juillet au 31 août 2019	Analyse des données et rédaction du rapport d'analyse
Du 1er au 13 septembre 2019	Aller-retour sur le rapport avec le groupe thématique diagnostic et le comité technique de la filière arts visuels
20 septembre 2019	Rendu final
Octobre-novembre 2019	Restitutions publiques

## 4. INSTRUCTIONS AU PRESTATAIRE

### 4.1. Élaboration et présentation de l'offre

Le prestataire doit présenter par courriel une seule offre en se conformant aux exigences du présent appel d'offres.

### 4.2. Format de la proposition

Pour être considérée, l'offre devra *a minima* comprendre :

- une proposition méthodologique répondant au présent cahier des charges ;
- un calendrier de l'intervention ;
- une répartition des lots entre le/s fournisseur/s (le cas échéant) ;
- un budget détaillé distinguant les différentes phases : coût total et final TTC de votre proposition (incluant également l'état des lieux et données à acheter par 50° nord, nombre de jours et prix de la journée);
- le cv du prestataire et des fournisseurs mobilisés (présentation et références)

### 4.3. Informations pertinentes pour la préparation de la proposition

4.3.1. Points de vigilance :

- La construction du questionnaire devra prévoir une phase de test réalisé auprès d'artistes/structures d'horizons différents ;
- La communication et diffusion du questionnaire ne fait pas partie des tâches incombant au prestataire ;
- L'ensemble des données brutes devra être remis au maître d'ouvrage ;
- Les questionnaires devront comprendre au maximum 250 questions.

L'attention sera portée sur une caractérisation des modèles économiques des actifs et activités du secteur des arts plastiques.

4.3.2. Méthode de travail :

- Relations régulières avec 50° nord et le groupe thématique diagnostic

Le « groupe diagnostic », sous le pilotage du comité technique, est constitué pour :

- contribuer à la démarche d'état des lieux sur base des expériences et compétences des membres de ce groupe ;
- s'assurer de la coopération avec des chercheurs ou des personnes ayant développé des démarches d'études et/ou d'états des lieux comparables ;
- participer à la mise en forme et à la dissémination de l'état des lieux.

- 50° nord sera chargé de la mise en forme finale des résultats de l'état des lieux et de l'organisation de leur valorisation publique.

- Mise en perspective de l'état des lieux avec les travaux menés dans les autres territoires du territoire national / ou autres secteurs du territoire régional. Cet état des lieux pourra faire l'objet de la mise en place d'un dialogue avec d'autres acteurs (Haute-Fidélité, Pôle Arts Visuels en Pays de la Loire...), et d'un repérage des points d'appui possibles au niveau des acteurs du territoire eux-mêmes.

#### 4.4. Critères de sélection et grille d'évaluation

Étant donnée l'ampleur d'un tel projet, la filière arts visuels Hauts-de-France souhaite s'allier à un prestataire qui sera en mesure de maintenir une qualité de prestation. Bien que le prix demeure un facteur important dans le choix du prestataire, plusieurs autres critères seront pris en compte dans l'évaluation.

L'évaluation des soumissions portera ainsi principalement sur la compréhension générale du mandat, le niveau d'implication et de sensibilisation aux problématiques du secteur des arts plastiques et le coût total des propositions et elle sera effectuée sur une échelle de 100 en fonction de la grille suivante :

No	Critères de sélection (en sus de ceux pouvant se dégager du libellé de l'appel d'offres)	Points
1	Qualité de la proposition	10
2	Expérience et réalisations pertinentes liées à ce type de projet	10
3	Créativité et originalité dans les outils de collecte proposés	10
4	Compréhension générale des besoins et du mandat	20
5	Niveau d'implication et de sensibilisation aux problématiques du secteur des arts plastiques	20
6	Coût total de l'offre	30

Pour faciliter l'évaluation de sa soumission, le prestataire est invité à présenter son offre de service selon les critères spécifiés dans cette section.

#### 4.5. Conditions d'admissibilité et conformité

Toute offre ne satisfaisant pas à l'une ou à l'autre des conditions ci-après décrites sera jugée non conforme et automatiquement rejetée:

- L'offre doit être présentée dans le délai prescrit;
- L'offre ainsi que les documents afférents doivent être rédigés en français;
- L'offre doit être transmise par courriel en un seul document;
- L'offre ne doit en aucune façon être conditionnelle ou restrictive.

#### 4.6. Modalités relatives à l'évaluation des offres et l'attribution des notes

Le comité technique de la filière Hauts-de-France, en tant que comité de sélection, procédera à l'évaluation de toutes les offres de service conformes, et ce, à partir des critères définis à la section 4.4 du présent appel d'offres et de la grille d'évaluation prévue à cet effet, ainsi que de tout autre critère pouvant se dégager du libellé du présent appel d'offres.

Il évaluera la qualité des offres de service sans avoir pris connaissance en amont du coût total de la proposition.

Il déterminera dans quelle mesure chaque offre de service répond aux exigences du document d'appel d'offres et évaluera les offres de service à partir des seuls renseignements qu'elles contiennent.

S'il s'avérait nécessaire pour la filière arts visuels Hauts-de-France d'obtenir des précisions sur l'un ou l'autre des renseignements fournis dans l'offre de service, ces précisions en deviendraient partie intégrante.

Toutefois, les précisions fournies ne devront pas améliorer l'aspect qualitatif de l'offre de service ni ajouter de nouveaux

éléments qui n'auraient pas été traités dans l'offre de service.

Un prestataire qui, dans son offre de service, omet de fournir l'information sur un critère donné obtiendra la note 0 pour ce critère.

#### **4.7. Modalités relatives à l'octroi du contrat**

Pour chacune des offres de service acceptables, le comité additionnera les notes obtenues en fonction de la grille d'évaluation et recommandera que le contrat soit alloué au prestataire qui obtient le total le plus élevé.

En cas d'égalité, le prestataire sélectionné sera celui qui présente le coût total le moins élevé.

En cas de double égalité de l'offre de service et du prix, la sélection sera effectuée par tirage au sort entre les prestataires *ex æquo*.

Le comité procède également à l'examen des coûts totaux présentés en regard des offres de service et le prestataire qui a souscrit le coût total le plus bas se verra attribuer le maximum de points admissibles pour le volet «Coût total de la proposition».

Les autres offres de service recevront un pointage pour le volet «Coût total de la proposition» en fonction de l'écart de ce volet de leur proposition avec celui du prestataire ayant souscrit le coût total le plus bas.

#### **4.8. Réserve**

La filière arts visuels Hauts-de-France et 50° nord ne s'engagent pas à accepter l'une ou l'autre des offres reçues.

### **5. CONDITIONS GÉNÉRALES**

#### **5.1. Paiement**

Après vérification, 50° nord versera les sommes dues au prestataire retenu selon les modalités de paiement suivantes sur présentation d'une facturation : 20% à la signature du contrat, 30% au milieu du mandat, 40% à la livraison de la synthèse et 10% en fin de restitution.

#### **5.2. Résiliation**

50° nord se réserve le droit de résilier tout contrat conclu en vertu du présent appel d'offres pour l'un des motifs suivants :

- Le prestataire fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent appel d'offres;
- Le prestataire cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de son insolvabilité.

#### **5.3. Propriété matérielle et droits d'auteur**

##### 5.3.1. Propriété matérielle

Les travaux réalisés par le prestataire en vertu du présent appel d'offres ou de tout contrat conclu en vertu de celui-ci, y compris tous les accessoires, deviendront la propriété non exclusive du maître d'ouvrage qui pourra en disposer à son gré. Le prestataire s'engage à réserver la diffusion des résultats à 50° nord.

##### 5.3.2. Droits d'auteur

Le prestataire cède et transfère au maître d'ouvrage, qui accepte, tous les droits de représentation et de reproduction sur tous les documents réalisés en vertu du présent appel d'offres ou de tout contrat conclu en vertu de celui-ci.

Cette cession de droits d'auteur est consentie sur 70 ans et dans le monde entier sur les supports imprimés et numériques.

Toute considération pour la cession des droits d'auteur consentie en vertu de tout contrat découlant du présent appel d'offres est incluse dans la rémunération prévue.

#### **5.4. Autorisation de changement de ressources**

Le prestataire doit obtenir l'autorisation du groupe diagnostic de la filière arts visuels Hauts-de-France avant de procéder au remplacement d'une ressource stratégique identifiée dans l'offre.

Dans un tel cas, la filière arts visuels Hauts-de-France peut :

- soit accepter le changement si la ressource proposée est équivalente à celle initialement identifiée et si le prestataire assume le transfert des connaissances;

ou

- soit refuser le changement, si elle juge que la ressource proposée n'est pas équivalente à celle initialement proposée, et obliger le prestataire à poursuivre avec la ressource initiale, à défaut de quoi le contrat est résilié.

#### **5.5. Protection des renseignements personnels ou confidentiels**

Le prestataire s'engage à assurer la confidentialité des renseignements obtenus. Ni lui, ni aucun de ses employés ne doit divulguer des données ou analyses réalisées en vertu du contrat conclu en vertu du présent appel d'offres ou, généralement, quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans l'exécution du contrat.

## ANNEXE - CONTENU COMPLÉMENTAIRE PHASE 1

Le besoin de la filière est, dans un premier temps, d'établir des données et des constats permettant de mieux comprendre la situation socio-économique des acteurs des arts plastiques dans leurs différentes positions (artistes, pluriactifs ou non, salariés des organisations privées et publiques, marchandes et non marchandes, indépendants, etc.), dans la diversité de leurs relations, dans la mise en œuvre de leurs activités de création, de production, de distribution/diffusion, dans les différents contextes d'intermédiations, selon les formes de positions individuelles et d'organisations collectives, compte tenu des rapports aux institutions publiques, etc.

Cet état des lieux alimentera une démarche de diagnostic des forces/faiblesses et potentialités de la situation et du développement du secteur. L'animation du « diagnostic partagé », moment important de réflexion collective menée sous le contrôle du comité technique de la filière, mobilisera d'autres ressources. Il s'agira alors surtout de partager les constats et de faire évoluer les relations et échanges entre les acteurs de la filière, dans le sens voulu par les principes exprimés dans une Charte des valeurs, en cours d'élaboration. La filière compte se donner ensuite une capacité d'observation permanente, du type « observatoire », ce qui permettra de maintenir une dynamique interne « de progrès ».

Pour la phase 3, nous nous inspirerons de la méthode OPP (Observation Participative et Partagée), issue du secteur des musiques actuelles, comme méthodologie adaptée aux problématiques actuelles, permettant une approche inclusive et le développement vers un outil d'observation et de connaissance.

Cette méthode a été adoptée dans l'étude réalisée en Pays-de-la-Loire pour les arts visuels et en Hauts-de-France pour les musiques actuelles. Elle permettrait une comparaison intéressante avec d'autres territoires et d'autres secteurs.

**Objectif : Phase 1 / Effectuer un état des lieux de l'écosystème des arts plastiques en région Hauts-de-France pour mieux comprendre son état actuel et ses potentialités de développement.**

Cette démarche participe à la structuration de la filière arts visuels en Hauts-de-France et intègre la démarche nationale de développement et de consolidation du secteur. Elle se situe au regard d'autres initiatives mises en place dans d'autres régions via notamment les SODAVI.

L'état des lieux que le comité technique engage au nom de la filière vise à dresser un état des lieux du secteur des arts plastiques sous plusieurs aspects :

- Inventorier, aussi précisément que possible, les actifs, les activités, les structures et les organisations privées et publiques des arts plastiques ;
- Donner une représentation de leur répartition géographique sur les différents territoires de la Région Hauts-de-France et selon les activités ;
- Étudier le poids économique et la répartition financière du secteur des arts plastiques ;
- Répertorier les relations socio-économiques qui régissent les rapports entre les acteurs de la filière ainsi qu'avec les différents contextes socio-économiques et échelons (local, national, international) dans lesquels ces relations interviennent ;
- Repérer les ressources mobilisées par les acteurs du secteur des arts plastiques et dresser les conditions de leur mise en œuvre commune à travers les outils existants ou à mettre en place.

## Axes de recherche dans le périmètre de la phase 1

### I. Les artistes en région Hauts-de-France

Il a été décidé de s'intéresser en premier lieu aux artistes ayant déclaré une activité et disposant d'un numéro SIRET (inscrits ou non à la MDA ou à l'Agessa), résidant fiscalement et/ou ayant leur lieu de travail en région Hauts-de-France.

- > état des lieux socio-démographique
- > conditions, natures et espaces d'exercice de l'activité
- > situation socio-économique
- > appartenances au secteur

### II. Les autres professionnels du secteur arts plastiques en région Hauts-de-France

- > recensement des structures et autres actifs, et de leurs typologies d'activités
- > conditions socio-économiques de l'activité
- > appartenances au secteur
- > ressources territoriales

## Schéma synthétique de la Gouvernance

